Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI FUNDS ABSOLUTE VOLATILITY ARBITRAGE - FE
Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS
Code ISIN : (C) LU0557857082

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Obtenir un rendement positif dans n'importe quelle condition de marché (stratégie de rendement absolu). Plus particulièrement, le Compartiment cherche à surperformer (déduction faite des commissions applicables) l'indice EONIA (capitalisé quotidiennement) sur la période de détention recommandée. À titre indicatif, compte tenu du profil de risque, le rendement devrait être supérieur de +2 % par an à celui de l'indice EONIA (avant déduction des commissions).

Le Compartiment entend ne pas dépasser une valeur en risque (« VaR ») de 4 %.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 90 % de son actif net dans des actions, des obligations convertibles, des obligations d'entreprises et des dépôts, ainsi que dans des OPCVM/OPC (à hauteur maximale de 10 % de son actif net). Des techniques de couverture permettent au Compartiment d'isoler la composante « volatilité » liée à ces titres. Le risque de crédit est couvert à titre discrétionnaire. Le Compartiment investit le solde restant dans des instruments du marché monétaire à échéance maximale d'un an.

Le Compartiment a recours à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille et d'exposition (à court terme ou à long terme) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement (y compris instruments dérivés axés sur le crédit, les actions, les taux d'intérêt, le change et la volatilité).

Le Compartiment ne vise pas à répliquer cet indicateur de référence et peut donc s'en écarter de façon significative.

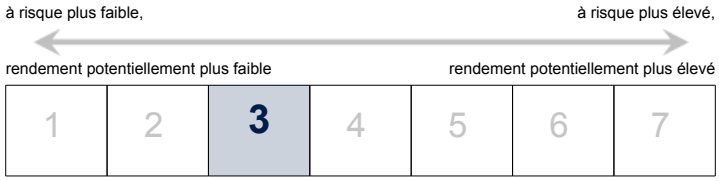
L'équipe d'investissement analyse les schémas de volatilité des marchés afin d'identifier les inefficacités au niveau de la volatilité, et déploie des stratégies d'arbitrage pour engranger de la valeur grâce aux sous-évaluations et surévaluations de cette dernière.

L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.

La durée minimum d'investissement recommandée est 2 ans.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce compartiment reflète les prises de positions de la gestion en fonction des opportunités d'arbitrage sur la volatilité des marchés.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	1,25 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	15,00 % par an des rendements obtenus par le Compartiment au-delà de l'EONIA.
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent du Compartiment.

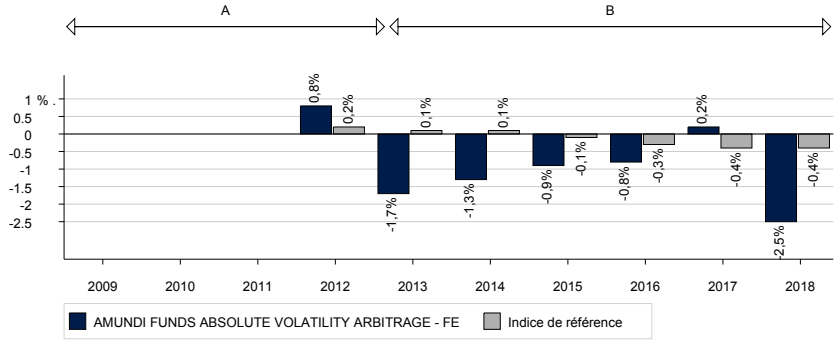
Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les charges de l'exercice précédent, clos le 29 juin 2018. Ils peuvent varier d'une année sur l'autre. Ils excluent :

- Les commissions de performance,
- Les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



A : Durant cette période, le Compartiment a été géré sur la base d'une stratégie d'investissement réduite et d'un éventail réduit d'actifs éligibles.

B : Depuis le 15 mars 2013, le Compartiment applique l'actuelle politique d'investissement.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été créé le 03 octobre 2005. La Classe a été créée le 22 novembre 2010.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Toute information complémentaire sur l'OPCVM (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

****

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.